

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0416	RENATURATION DE LA BOURBRE - ECHANGE DE PARCELLES DA 37 DA 38 APPARTENANT A AREA CONTRE DB 09 ET DB 10	C.C DU 15/12/2022
----------------------	---	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

53 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRQUI Vincent - CICALA David – DENIS Christophe – DESFORGES Marie-Laure – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORiot-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha - SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à Di SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

6 Conseillers communautaires absents : BELIME Gaëlle – DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic - ROULOT Océane - WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 3. Domaine et patrimoine

- 2. Alienations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1, L.5211-10 et L.5211-37 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1111-1, L.1211-1, L.1212-1 et L.3221-1 ;

Vu l'avant-projet final relatif à la renaturation de la Bourbre rendu le 21/03/2018,

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2021-11-25-00005 du 25 novembre 2021 déclarant d'utilité publique le projet de renaturation/ restauration hydromorphologique de la rivière Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et Villefontaine ;

Vu l'avis des domaines du 13 décembre 2022 ;

Vu les plans cadastraux ;

Vu les échanges de courriers entre la CAPI et AREA ;

Parallèlement aux travaux de la renaturation de la rivière Bourbre engagés par l'EPAGE de la Bourbre et la CAPI, AREA réalise des travaux de bassins de rétention des eaux pluviales le long de l'A 43.

Il est apparu que le merlon en cours d'installation par l'EPAGE le long de la sortie 7 de l'autoroute venait empiéter sur une partie des parcelles DA 37 et 38 appartenant à AREA et sur lesquelles des mesures compensatoires sont prévues.

Afin de permettre à AREA de remplir ses engagements et de poursuivre les projets respectifs de chacune des parties, il est proposé d'échanger les terrains DA 37 et DA 38 appartenant à AREA contre les terrains DB 9 et 10 acquis par la CAPI pour une même superficie d'environ 1100 m². Une division de ces parcelles est entreprise par un géomètre.

Etant donné que cet échange concerne des terrains de même valeur et situés dans le même zonage au PLU de la commune de Bourgoin-Jallieu, l'échange sera réalisé sans soulte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'échange entre AREA et la CAPI d'une bande de terrain de 1 100 m² à prendre sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Surface à acquérir	Acquéreur
DB	09	LES BUISSIERES NORD	3945 m ²	Bande de terrain d'environ 1100 m ² à prendre sur les 2 parcelles	AREA pour le compte de l'Etat
DB	10	LES BUISSIERES NORD	3950 m ²		
DA	37	LES BUISSIERES NORD	2518 m ²	Bande de terrain d'environ 1100 m ² à prendre sur les 2 parcelles	CAPI
DA	39	LES BUISSIERES NORD	955 m ²		

L'échange se fera sans soulte.

- **D'AUTORISER** Monsieur Jean-Pierre GIRARD à signer tous actes et tous documents relatifs à

l'exécution de la présente délibération

- **DE DIRE** que les dépenses seront imputées sur le budget ASSAINISSEMENT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO